



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2020-22**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 20 avril 2020, a adopté le règlement 2020-22, amendant le règlement 2020-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2020, dans le but de modifier à son article 7, paragraphe a), le calendrier des versements restants des comptes de taxes.

Il peut être pris communication de ce règlement sur le site Web de la Ville : www.ville.valdor.qc.ca, ainsi qu'au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, dès la reprise des activités.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 avril 2020.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**